



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien
Commandement supérieur
Le Général**

Saint-Denis, le **18 JAN. 2023**
N° **13** /ARM/FAZSOI/COMSUP/NP

Le général Laurent Cluzel
commandant supérieur des forces armées
dans la zone sud de l'océan Indien

à

Monsieur le directeur
de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de Mayotte

OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DEMBENI-MAMOUDZOU (CADEMA) –
Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant programme local
de l'habitat et plan de mobilité (PLUi-HM) de la CADEMA.

RÉFÉRENCE : courriel de la DEAL du 21 octobre 2022.

Monsieur le Directeur,

Par courriel de référence, vous sollicitez mon avis sur le PLUi-HD arrêté par l'intercommunalité de la CADEMA au cours d'une délibération du conseil communautaire n°2022.00071 en date du 27 juillet 2022. J'ai donc l'honneur de porter à votre connaissance les éléments de réponse suivants.

J'observe que les forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI) disposent d'une emprise militaire (parcelles BY 9 et 10) située sur la commune de Mamoudzou dont toutes les spécificités ne sont pas reprises dans le PLUi-HD soumis à mon appréciation.

Je constate dans le règlement graphique que l'emprise du site est zonée par une nomenclature qui ne répond pas aux spécificités des activités du ministère des armées et éventuellement d'autres services publics. En effet, la parcelle BY 9 est classée en zone A (agricole) et la parcelle BY 10 en zone N (naturel). Or les exercices militaires menés sur ces parcelles ne permettent pas une cohabitation d'activités, notamment agricole ou/et touristique. C'est pourquoi, ces deux parcelles doivent être reclassées afin de pouvoir accueillir des activités militaires et éventuellement des équipements publics.

Par ailleurs, il n'y a pas de servitude du ministère des armées à prendre en compte dans ce périmètre.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance de la CADEMA mes remarques concernant ce projet de PLUi-HD.

Bien cordialement,



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Service développement durable du territoire
Terre plein de M'Tsapéré
BP 109
97600 MAMOUDZOU

COPIES :

- AIA
- DID-SDS
- archives.